



 Sème l'avenir



LES SEMENCES PAYSANNES

La clé de la souveraineté
alimentaire en
Afrique de l'Ouest



Résumé des évaluations participatives de la sécurité semencière au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo, réalisées par les organisations membres de la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN) dans le cadre du projet « Égalité de genre par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest » (ÉGALE-AO).

Avec la collaboration de ADESSOU Kwaku Sena (Secrétaire général d'Inades-Formation).

Résumé produit en collaboration avec Sème l'avenir.

Septembre 2025



Photo couverture : Eric Chaurette/Inter Pares

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	iv
Points saillants	v
Appels à l'action	vi
Introduction	2
Cadre politique et réglementaire	4
Méthodologie d'évaluation de la sécurité semencière	8
Résultats de l'étude par pays	10
Burkina Faso	10
Guinée-Bissau	12
Sénégal	14
Togo	16
Recommandations	18
Conclusion	20
Bibliographie	21



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- **Les semences** sont une ressource inestimable, un patrimoine culturel et le fondement des systèmes agroalimentaires. Les systèmes semenciers paysans produisent entre 70 % et 90 % des semences utilisées en Afrique. Cependant, ils restent largement méconnus des cadres juridiques actuels, qui privilégient les semences commerciales. Cette contradiction constitue une menace à la biodiversité agricole et à la résilience des communautés rurales.

Avec l'appui technique de Sème l'avenir, des Évaluations participatives de la sécurité semencière et plans d'actions (ÉPSSPA) ont été réalisés au **Sénégal**, au **Togo**, au **Burkina Faso** et en **Guinée-Bissau** entre 2022 et 2024, dans le cadre du projet Égalité de genre par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest (ÉGALE-AO). Au total, 500 personnes ont participé, dont la moitié sont des femmes. ÉGALE-AO vise à renforcer le pouvoir des femmes rurales par le biais de la défense des droits et de la promotion des systèmes alimentaires agroécologiques et est mis en œuvre par INADES-Formation Togo, INADES-Formation Burkina Faso, ENDA PRONAT au Sénégal, Tiniguena en Guinée-Bissau et la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (COPAGEN), en partenariat avec l'ONG canadienne Inter Pares, et financé par Affaires mondiales Canada.

une
inest

POINTS SAILLANTS

👉 **Les systèmes semenciers** paysans sont essentiels pour des raisons agronomiques, économiques et culturelles. Les participant-e-s ont décrit un niveau élevé d'agrobiodiversité qui contribue à assurer la sécurité alimentaire des communautés.

👉 **Les femmes** jouent un rôle central dans la sécurité semencière et ont une connaissance approfondie de la qualité des semences, de la sélection et des pratiques de stockage.

👉 **Les communautés** ont identifié plusieurs défis menaçant la quantité, la qualité et la diversité des semences paysannes. Parmi ceux-ci figurent la crise climatique affectant la production et les rendements des semences. L'émigration des jeunes est également associée à une diminution de la transmission des savoirs associés aux semences. Des difficultés liées au stockage et à la distribution des semences ont aussi été identifiées. Les semences commerciales sont souvent chères et ne sont pas

toujours de bonne qualité. Il existe peu d'installations communautaires de stockage et de distribution. Des points de vente de semences paysannes sont nécessaires.

👉 L'absence de reconnaissance politique et juridique des variétés paysannes constitue un **obstacle** à leur protection.

👉 Plusieurs problèmes en matière de **sécurité semencière** touchent les femmes de manière disproportionnée car elles ont moins d'accès à des terres de qualité et d'autres ressources productives, ainsi qu'un manque de pouvoir décisionnel.

👉 **Les plans d'action** ont identifié des stratégies pour relever ces défis. Dans l'ensemble, les solutions impliquent le soutien à la conservation, la production et la distribution de semences par les systèmes semenciers paysans, tout en promouvant le rôle crucial des femmes.

ressource
inimitable



APPELS À L'ACTION

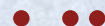
- ✓ **Reconnaître et renforcer le rôle des femmes dans la sécurité semencière et les systèmes semenciers paysans.** Les politiques semencières et les programmes de soutien doivent intégrer des stratégies de genre afin de garantir un accès équitable aux ressources productives.
- ✓ **Mettre en place des banques de semences communautaires pour l'identification et la conservation des semences.** Il est nécessaire que les paysans et paysannes aient accès à des semences de qualité pour leurs variétés préférées, en quantités suffisantes et en temps opportun. La mise en place de systèmes de banques de semences communautaires contribuerait à soutenir la conservation, la production et la sélection des semences paysannes.
- ✓ **Soutenir la recherche participative et le renforcement des capacités en matière de production et de conservation des semences, y compris les variétés en voie de disparition.** Les évaluations ont mis en évidence la nécessité de soutenir les paysans et paysannes dans la recherche et des formations sur les problèmes pratiques identifiés, avec une approche agroécologique.
- ✓ **Sensibiliser les paysans et paysannes aux politiques et aux lois relatives aux semences.** Diffuser des informations sur les lois et les politiques en matière de semences dans des médias accessibles peut permettre d'éclairer la prise de décision communautaire et la participation aux initiatives en faveur de la sécurité semencière.
- ✓ **Reconnaître les organisations paysannes comme principaux acteurs en matière de sécurité et souveraineté semencière.**

Il est essentiel de renforcer la participation des organisations paysannes et de la société civile à tout processus de réflexion et de révision des politiques semencières.

- ✓ **Garantir l'autonomie des paysans et paysannes en matière d'assurance qualité des semences.** Les cadres juridiques devraient inclure des dispositions accordant aux communautés et aux réseaux de producteurs de semences paysannes l'autonomie nécessaire pour organiser l'assurance qualité en fonction de leurs besoins et avec le soutien technique et financier d'autres acteurs.
- ✓ **Développer un régime juridique reconnaissant le droit des producteurs et productrices sur les semences et la place des systèmes semenciers paysans.** Il est urgent de réviser les politiques et les lois sur les semences afin de reconnaître les systèmes semenciers paysans et les droits des communautés, comme le préconisent également la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et paysannes et autres personnes travaillant dans les zones rurales et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- ✓ **Veiller à la mise en œuvre de politiques qui soutiennent la sécurité et la souveraineté semencières.** Les États doivent veiller à ce que les politiques et les lois sur les semences respectent et prennent en compte les droits et les réalités des paysans et paysannes. Les garanties juridiques doivent s'accompagner de la mise en œuvre de politiques qui soutiennent la vision de la sécurité et de la souveraineté semencières.



Sans semences, il n'y a pas
d'agriculture. Les semences
sont une ressource
inestimable, un patrimoine
culturel et le fondement des
systèmes agroalimentaires.



INTRODUCTION

- Sans semences, il n'y a pas d'agriculture. Les semences sont une ressource inestimable, un patrimoine culturel et le fondement des systèmes agroalimentaires. Il est nécessaire que les paysans et paysannes aient accès à des semences de qualité pour leurs variétés préférées, en quantités suffisantes et au moment opportun. Cette *souveraineté semencière* est **essentielle** à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire d'une région.
- Les systèmes semenciers paysans fournissent la grande majorité des semences utilisées par les paysans et paysannes en Afrique subsaharienne (AFSA, 2025). Ces semences sont le résultat de générations de pratiques traditionnelles et d'une sélection rigoureuse adaptée aux conditions environnementales et culturelles locales. Malgré leur importance, les systèmes semenciers paysans restent largement méconnus des cadres juridiques et politiques actuels, qui ont tendance à privilégier les semences commerciales. Cette contradiction constitue **une menace sérieuse** pour la biodiversité agricole et la résilience des communautés rurales, qui sont déjà confrontées aux effets des changements climatiques. Elle porte également atteinte aux droits des paysans et paysannes, en particulier des femmes, qui jouent un rôle essentiel dans la conservation et la gestion des semences traditionnelles.



Sans se
a pas d'

Il est donc essentiel que les communautés puissent évaluer la situation et décider des mesures à prendre pour renforcer leurs systèmes semenciers, avec le soutien d'autres acteurs clés. Cette analyse doit tenir compte du **rôle crucial** que jouent les femmes dans les systèmes agroalimentaires et des obstacles disproportionnés auxquels elles sont confrontées pour accéder aux ressources, aux services, aux marchés et aux espaces de prise de décision (FAO, 2023).

Ce document présente une vue d'ensemble des évaluations participatives de la sécurité semencière menées au Sénégal, au Togo, au Burkina Faso et en Guinée-Bissau entre 2022 et 2024. Ces évaluations ont été réalisées dans le cadre d'un projet quinquennal (2022-2027) intitulé « *Égalité de genre par l'agroécologie menée par les femmes en Afrique de l'Ouest* » (ÉGALE-AO). Le projet est mis en œuvre par INADES-Formation Togo au Togo, INADES-Formation Burkina Faso au Burkina Faso, ENDA PRONAT au Sénégal, Tiniguena en Guinée-Bissau et COPAGEN (Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain), en partenariat avec l'ONG canadienne Inter Pares, et financé par Affaires mondiales Canada.

Le projet ÉGALE-AO vise à renforcer le pouvoir des femmes rurales par le biais de la défense des droits et de la promotion des systèmes alimentaires agroécologiques. L'agroécologie s'appuie sur des méthodes efficaces et durables qui s'appuient sur les connaissances et les ressources locales, plutôt que sur des intrants externes coûteux (FAO, 2018). Une approche agroécologique menée par les femmes reconnaît le rôle crucial que celles-ci jouent dans l'agrobiodiversité et les systèmes alimentaires, et cherche à éliminer les obstacles auxquels elles sont confrontées pour accéder aux ressources et aux espaces de prise de décision (voir HLPE, 2019).

Le présent résumé présente le cadre politique qui régit les systèmes semenciers dans la région, suivi d'un aperçu des résultats de l'étude menée dans les quatre pays. Des recommandations sont formulées afin de renforcer les efforts et les initiatives en cours dans les pays et au niveau régional. Au cœur des solutions figure la nécessité de reconnaître et de soutenir les femmes rurales, les systèmes semenciers des paysans et paysannes et la production et la commercialisation communautaires de semences.

Le rapport complet ainsi que les rapports détaillés par pays sont également disponibles sur demande.

semences, il n'y a
agriculture



CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Les communautés agricoles d'Afrique de l'Ouest partagent les semences conformément aux normes de réciprocité et aux coutumes relatives aux alliances et à la parenté. Ces normes découlent de systèmes de gouvernance locaux développés au fil des générations, qui permettent aux communautés de maintenir leurs moyens de subsistance sur leur territoire. Elles reflètent les relations coévolutives entre les communautés et la diversité cultivée. Au-delà du troc et des ventes formelles et informelles de semences, la circulation traditionnelle des semences prend la forme de dons et de contre-dons.

Donner et redonner des semences permet aux paysans et paysannes d'assurer la survie des variétés qu'ils cultivent et de garantir la disponibilité future des semences.

Cependant, on observe dans le monde entier une tendance à adopter des politiques qui protègent les intérêts des entreprises semencières et agrochimiques et à promouvoir les variétés protégées au détriment des variétés paysannes (AFSA, 2025 ; Ruiz, 2023). De nombreuses lois nationales sur les semences incluent des protections des variétés végétales influencées par l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). L'UPOV est un **accord multilatéral** adopté par les pays membres qui propose des règles communes pour les droits des obtenteurs sur les nouvelles variétés. L'UPOV 1991 a encore restreint les droits des paysans et paysannes à échanger et à vendre librement des semences. Dans de nombreux pays, pour commercialiser des semences, les variétés doivent d'abord être enregistrées et les semences doivent être certifiées, selon des procédures et des critères qui tendent à exclure les petit-e-s producteur-ric-e-s de semences et les variétés des paysans et paysannes.

Au niveau régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organismes régionaux ont encouragé l'harmonisation des règles relatives à l'enregistrement des nouvelles variétés, au contrôle de la qualité, à la certification et à la commercialisation des semences et des plantes. Seules les semences des variétés répertoriées dans le Catalogue ouest-africain des espèces et variétés végétales (COAFEV) peuvent être commercialisées au niveau régional et elles doivent être certifiées conformément aux normes internationalement reconnues. Cette situation n'est pas propice à la sécurité semencière, étant donné que la grande majorité des semences utilisées dans les pays étudiés sont d'origine paysanne.

Malgré leur importance, les systèmes semenciers paysans en Afrique de l'Ouest sont insuffisamment reconnus et protégés par les cadres juridiques et politiques (IPES-Food, 2020 ; Vernooy et coll., 2023). Dans les quatre pays étudiés, il n'existe aucune disposition relative à l'enregistrement et à la certification locale des variétés paysannes. Cependant, **plusieurs initiatives** visent à promouvoir les variétés paysannes dans les programmes de recherche et de diffusion. Les paysans

et paysannes continuent d'échanger des semences entre eux et elles selon leurs besoins et peuvent vendre leurs semences locales sans emballage ni étiquetage sur les marchés locaux dans de nombreux contextes. Il est important de noter que les organisations et les réseaux de paysans et paysannes ont joué un rôle de premier plan dans la défense des systèmes semenciers paysans dans le cadre de campagnes nationales et régionales de sensibilisation et de plaidoyer.

LE POINT DE VUE DE LA COPAGEN SUR LA SOUVERAINETÉ SEMENCIÈRE :

la souveraineté semencière comme pierre angulaire de la souveraineté alimentaire et de la résilience paysanne en Afrique

La COPAGEN appréhende la souveraineté semencière comme la pierre angulaire de la souveraineté alimentaire. Il s'agit du droit collectif dont disposent les communautés et les peuples d'Afrique, qui leur confère le contrôle sur leurs modes de production, de reproduction, de conservation, d'échange et de distribution de semences locales. La souveraineté semencière repose sur les systèmes semenciers paysans qui, selon des données statistiques convergentes, fournissent 70 à 90 % des semences utilisées en Afrique. Les femmes sont très actives dans la chaîne et en représentent les principales animatrices.

En opposition tranchée avec la dépendance vis-à-vis des firmes semencières, la souveraineté semencière garantit aux paysans et paysannes l'autonomie en matière semencière, tout en contribuant à la préservation de la diversité agricole, des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, et l'accès aux semences locales.

Pour la COPAGEN, il ne peut y avoir de souveraineté alimentaire sans souveraineté semencière pas plus qu'il ne peut y avoir de souveraineté semencière sans systèmes semenciers paysans. Intrinsèquement liés, ces trois maillons de ce triptyque (souveraineté alimentaire – souveraineté semencière – systèmes semenciers paysans) sont inscrits dans un cercle vertueux.

Il n'en demeure pas moins que les systèmes semenciers ne sont pas reconnus aujourd'hui en dépit de leur rôle saillant dans la réalisation du droit à l'alimentation en Afrique.

La COPAGEN plaide pour une reconnaissance pleine sur le plan scientifique, politique et juridique des systèmes semenciers paysans qui continuent de faire leur preuve depuis des millénaires.



Heureusement, plusieurs traités et déclarations internationaux ont reconnu les pratiques coutumières et les droits des paysans et paysannes à conserver, échanger et vendre librement des semences. Bien qu'elles ne soient pas contraignantes, nombre de ces déclarations constituent un **engagement politique** au plus haut niveau et un outil d'interprétation du droit contraignant.

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA ou le Traité, 2001) de la FAO inclut la protection de l'agrobiodiversité et des droits des paysans et paysannes. La Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans

les zones rurales (UNDROP) de 2018 réaffirme les éléments clés des droits sur les semences établis dans le Traité. L'article 19 de l'UNDROP reconnaît le droit des paysans et paysannes de contrôler, protéger et développer leurs propres semences et leurs connaissances traditionnelles, ainsi que d'utiliser, d'échanger et de vendre les semences qu'ils ont conservées. Il indique également que les États doivent soutenir les systèmes semenciers des paysans et paysannes et la participation des communautés à la recherche agricole. L'article 19.8 stipule que les États doivent veiller à ce que les politiques et les lois en matière de semences respectent **les droits et les réalités** des paysans et paysannes.

Session d'évaluation participative de la sécurité semencière au Sénégal. Photo : Marie Dulude/Sème l'avenir



POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE SEMENCES

Au Burkina Faso, la production et la commercialisation des semences sont régies depuis 2006 par la loi n° 010-2006/AN. La loi sur la biosécurité (n° 005-2006/AN) stipule que toute action impliquant des organismes génétiquement modifiés doit être conforme aux priorités nationales en matière de développement durable. Deux organismes sont chargés de gérer et de contrôler la qualité du système semencier : le Comité national des semences et le Fonds de développement du secteur semencier. La Stratégie de développement durable du secteur semencier (2011-2020) a été élaborée en tenant compte des directives nationales et régionales. Dans l'ensemble, les politiques tendent à promouvoir les semences commerciales, ce qui réduit la marge de manœuvre des paysans et paysannes pour opérer selon les règles coutumières.

En Guinée-Bissau, l'Institut national de recherche agricole (Instituto Nacional de Pesquisa Agraria) forme des inspecteurs des semences et contrôle les producteurs de semences, conformément à la politique nationale en matière de semences de 2016. Le secteur réglementé des semences est composé de coopératives, d'associations de producteurs de semences, d'ONG et de petits acteurs privés locaux. Le gouvernement a déclaré son engagement à mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir les systèmes semenciers paysans. Cependant, au niveau régional, la CEDEAO exerce des pressions pour promouvoir les semences certifiées par le biais du système semencier officiel.

Au Sénégal, la loi n° 94-81 (1994) régit la production, la certification et le commerce des semences, ainsi que les sanctions en cas d'infraction. La surveillance des réglementations techniques est assurée par des entités autorisées. La loi stipule que toute nouvelle variété devant être inscrite au catalogue doit d'abord être testée afin de démontrer l'adaptation de cette variété aux conditions édapho-climatiques du Sénégal. Toutefois, la loi et ses décrets ne mentionnent pas les semences paysannes ni la promotion des systèmes semenciers paysans. Les paysans et paysannes ne sont pas autorisés à vendre leurs semences locales à moins d'être agréés ou contrôlés par des opérateurs ou d'être sous le contrôle d'un organisme agréé sous contrat. Ils ne peuvent pas stocker, réutiliser ou vendre des semences enregistrées ou commerciales tant qu'elles n'ont pas été testées pour vérifier leur conformité et autorisées par les services semenciers de l'État.

Au Togo, la production, la certification et la commercialisation des semences sont régies par la loi n° 2009-029, adoptée en 2009. Cet instrument juridique et les décrets complémentaires imposent des normes strictes pour l'enregistrement des variétés et la certification des semences. Outre le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural (MAEDR), divers instituts de recherche nationaux et directions chargés des semences et de la production végétale sont impliqués. Le gouvernement soutient également le Réseau national des producteurs de semences certifiées (RNPS) dans la production de semences. Dans l'ensemble, ce système favorise le secteur semencier formel. La promotion du système semencier paysan est portée par des producteurs locaux qui en sont convaincus.



MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ SEMENCIÈRE

Les évaluations ont été réalisées sur la base de la méthodologie de l'évaluation participative de la sécurité semencière et plan d'action (ÉPSSPA) développé par SeedChange/Sème l'avenir (Shrestha, 2022). Le processus de mise en œuvre d'une ÉPSSPA vise à renforcer les capacités des paysans et paysannes, des communautés et de tous les acteurs du système semencière afin de consolider les systèmes semenciers dans une perspective de souveraineté semencière. L'évaluation comprend une analyse des systèmes agricoles, des systèmes semenciers et de la sécurité semencière, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour la sécurité semencière.

- **Les méthodes utilisées comprennent** l'examen de sources secondaires, des ateliers communautaires et des discussions de groupe, des entretiens avec des informateurs clés et, dans certains cas, une enquête auprès des ménages. Une approche sensible au genre est utilisée pour garantir que les connaissances et les priorités des femmes soient reconnues et valorisées. Six paramètres de la sécurité semencière sont analysés et utilisés pour identifier un ensemble d'interventions : disponibilité, accessibilité, qualité, adaptabilité, choix et diversité, et capacité à produire ses propres semences, tant pendant les années normales que pendant les années de perturbation majeure des systèmes d'approvisionnement en semences. Une approche participative est utilisée pour impliquer activement les paysans et paysannes, les communautés, les ONG, les gouvernements et les autres acteurs du secteur semencier dans l'élaboration d'un plan d'action.

Dans les quatre pays, les principales méthodes utilisées ont été des entretiens avec des informateurs clés et des ateliers communautaires avec des hommes, des femmes et des jeunes, dans les langues locales. **Des méthodes d'échantillonnage** ont été utilisées pour la sélection des communautés, en tenant compte de la diversité des zones agroécologiques. Une enquête auprès des ménages a également été menée au Togo. Diverses sources secondaires, notamment des documents provenant des services techniques gouvernementaux et des coopératives, ont été examinées. Enfin, l'analyse et la présentation des résultats ont été réalisées avec les communautés et d'autres acteurs clés, notamment les autorités locales, ce qui était essentiel pour l'élaboration des plans d'action pour la sécurité semencière. Les travaux ont été menés dans chaque pays par l'équipe technique du projet et les chercheur-euse-s associé-e-s.

TABEAU 10 : Qualités spécifiques des semences de culture principale
 acquises à travers diverses sources.

Sources des semences des cultures principales	Notes sur la qualité des semences provenant de différentes sources					
	Pureté thusique	Germabilité	Sans maladies insecte	Adaptation locale	Qualité générale	
Propres semences	 8/10	 6/10	 7/10	 8/10	 5/10	
Autres agriculteur-trices de la communauté	 4/10	 3/10	 7/10	 7/10	 3/10	
Banque communautaire de semences	—	—	—	—	—	
Marché	 5/10	 3/10	 6/10	 7/10	 3/10	
Gouvernement	 5/10	 3/10	 5/10	 7/10	 3/10	
ONG	 7/10	 5/10	 6/10	 7/10	 4/10	

Photo : Pratap Shrestha/Sème l'avenir



SIX PARAMÈTRES DE LA SÉCURITÉ SEMENCIÈRE

DISPONIBILITÉ

Y a-t-il suffisamment de semences disponibles à une distance raisonnable pour répondre aux besoins des agriculteur-rice-s lorsqu'ils en ont besoin ?

ACCÈS

Les agriculteur-rice-s produisent-ils et elles eux-mêmes des semences ? Sinon, ont-ils les moyens d'acheter ou d'échanger des semences auprès de leur communauté ?

QUALITÉ

Les semences sont-elles de bonne qualité (y compris la pureté, la vigueur, etc.) ?

ADAPTABILITÉ

Les semences sélectionnées ont-elles été adaptées aux conditions climatiques et de conservation locales ?

CHOIX

Les agriculteur-rice-s ont-ils et elles le choix entre plusieurs variétés de semences en fonction des caractéristiques souhaitées telles que le rendement, la hauteur, la maturité, etc. ?

CAPACITÉ DE PRODUCTION

Les agriculteur-rice-s ont-ils et elles la capacité technique, sociale et institutionnelle nécessaire pour produire et utiliser ces semences ?

Remarque : tiré de Sème l'avenir (2020).

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PAR PAYS

BURKINA FASO

Au Burkina Faso, l'évaluation a été menée de novembre à décembre 2022, avec **84 participant-e-s** dans quatre communes : Bondoukuy, Safané et Dédougou dans la province de Mouhoun, et Boromo dans la province de Balés. Les municipalités et les communautés ont été sélectionnées dans le but d'inclure une diversité de paysages agricoles. Les principales cultures étudiées étaient le maïs, le niébé, le mil, le sorgho, l'arachide, le gombo, le sésame, le soja, le riz et l'oignon.



Les résultats de l'étude ont montré que les systèmes semenciers paysans sont **essentiels** pour la plupart des principales cultures, pour des raisons agronomiques, économiques et culturelles. À Boromo, par exemple, les variétés locales de mil et de sorgho sont généralement préférées pour leur goût et parce qu'elles sont adaptées aux conditions locales.

Les communautés ont identifié les variétés agricoles menacées. Citons par exemple le niébé san-ko à Boromo, le sorgho kapèlga à Bondokuy et le niébé moonbing à Dédougou. **Les raisons de leur déclin** ont été identifiées et comprennent des problèmes liés au stress climatique (en particulier en ce qui concerne la durée du cycle), les faibles rendements, la couleur, le goût et les préférences du marché. Certaines variétés locales sont appréciées pour leur goût, mais ont un faible rendement, par exemple.

Cependant, bon nombre de ces variétés présentent des caractéristiques intéressantes pour la sélection et l'amélioration des plantes.

Bien qu'il existe des variations selon les localités et les cultures, les problèmes identifiés dans les quatre zones d'étude **sont les suivants** : accès limité à des semences de qualité, accès tardif et limité aux semences pour les cultures clés, problèmes de stockage des semences et absence de conditions propices à la production et à la commercialisation des semences. Des problèmes ont été identifiés dans le système gouvernemental de distribution des semences, notamment l'insuffisance des semences subventionnées. Les semences commerciales sont chères et ne sont pas toujours de bonne qualité. Ces contraintes cumulées contribuent au déclin de la production agricole et limitent la capacité des paysans et paysannes à assurer une production de semences durable et de haute qualité.

Burkina F



Outil d'évaluation rempli par un groupe, Burkina Faso. Photo : INADES-Formation Burkina Faso

Plusieurs de ces problèmes touchent les femmes de manière disproportionnée. Les femmes sont très impliquées dans la vente des produits agricoles. Cependant, elles ont un accès limité à des terres de qualité, ce qui affecte la production agricole et semencière. La plupart des **femmes cheffes de famille** n'ont pas les moyens d'acheter des semences et d'autres ressources productives. Il existe donc un écart important en termes de capacité de production.

Les plans d'action indiquent des solutions spécifiques pour chaque problème identifié. Dans l'ensemble, ces solutions impliquent la **reconnaissance et le soutien** de la production et de la commercialisation de semences par les communautés. L'intensification des échanges, des essais et de la sélection locale (amélioration) des variétés peut être soutenue par la sélection

participative des variétés et la création de banques de semences communautaires. La formation à la production de semences a été signalée comme une nécessité. Des recherches locales sur les intrants agroécologiques et la gestion des ravageurs sont nécessaires pour aider à améliorer les rendements et à réduire les pertes de semences après la récolte. Les coopératives et les réseaux locaux de producteur-rice-s de semences devraient être soutenus. Enfin, l'étude a confirmé la nécessité de plaider en faveur de la reconnaissance des approches de certification qui servent mieux les paysans et paysannes, y compris les **systèmes de certification locaux**.

aso

Photo : Lise-Anne Léveillé/Inter Pares



GUINÉE-BISSAU

L'étude en Guinée-Bissau a été menée de novembre 2022 à juin 2023. Environ **180 participant-e-s** (50 % de femmes et 50 % d'hommes) ont pris part à l'étude dans six villages situés dans les trois régions culturellement diverses où le projet est mis en œuvre : Sintchã Suto et Madina Sara dans la région de Bafata ; Pantufazinho et Bafata-Oio dans la région d'Oio ; et Berculom et Gã Bacar dans la région de Bolama Bijagôs/Quinara.



Les femmes et les hommes pratiquent tous deux **l'agriculture de subsistance** et génèrent des revenus pour leur famille, mais la responsabilité de certaines cultures peut varier selon le genre. Les femmes ont accès à la terre et à d'autres ressources, mais cet accès n'est pas toujours équitable. Dans de nombreuses communautés, les femmes ont des droits d'usage ou de propriété sur la terre, en particulier dans les *bolanhas* (rizières inondables), bien que ces droits soient moins étendus que ceux des hommes.

Les principales cultures abordées dans l'étude étaient : le riz, les arachides, le niébé, le manioc, l'igname, le bissap, le gumbo, les noix de cajou, le maïs et les oignons. Ces cultures ont **une importance nutritionnelle et culturelle**, et plusieurs d'entre elles ont également une grande valeur économique locale. Les participants ont décrit la grande diversité variétale des cultures traditionnelles, qui sont principalement gérées par les paysans et paysannes, et la manière dont elle contribue à garantir la sécurité alimentaire dans les communautés.

Certaines variétés ne sont plus produites dans les communautés pour diverses raisons, notamment parce qu'elles sont difficiles à produire ou en raison de la perte de

semences. Certaines variétés sont en train de **disparaître**, en particulier les variétés de riz traditionnelles. Par exemple, à Berculom, en raison d'un manque de semences, certaines cultures telles que le pois bambara (*Voandzeia subterranea* L.) ne sont plus cultivées. Il existe une certaine dépendance à l'achat de semences pour les nouvelles variétés de légumes.

Les difficultés identifiées dans les trois zones étudiées comprennent des problèmes liés à la production, au stockage et à la distribution des semences. En particulier, la gestion des semences pose des défis dans un contexte variable et souvent défavorable, avec des ravageurs et des maladies affectant les cultures, un manque de gestion adéquate de l'eau dans les plaines inondables, et la salinisation et l'acidification des basses terres. La nécessité d'une formation sur les techniques appropriées pour produire de nouvelles variétés de semences pour certaines cultures a été identifiée (en particulier les oignons et le sésame). Il existe également un **certain nombre de barrières**, notamment le manque d'équipements et d'autres ressources pour l'agriculture. L'empiètement des animaux sur les zones de production agricole a été soulevé comme un problème supplémentaire.

Un plan d'action a été élaboré, qui comprend des formations, des échanges et des travaux collectifs sur des priorités telles que la production de semences et de plants, la commercialisation coopérative, la récupération de bolanhas, la création de banques de

semences communautaires et le stockage des fruits, des légumineuses, des bulbes et des tubercules. L'organisation d'événements nationaux et régionaux sur la sécurité semencière est également prévue.

Session locale d'évaluation participative de la sécurité semencière. Madina Sara, 2022. Photo : Tiniguena



SÉNÉGAL

Au Sénégal, l'étude a été menée dans trois zones écologiquement et culturellement diverses où Enda Pronat est présente, à savoir la Zone du Fleuve (Vallée du Sénégal), le Bassin arachidier et Koussanar. Dans chaque région, deux *terroirs* différents ont été identifiés. Ceux-ci comprennent divers agroécosystèmes tels que l'agriculture dans les plaines inondables, le maraîchage irrigué, l'agro-pastoralisme transhumant, les systèmes mil-arachide-niébé et l'agropastoralisme avec diversité des cultures. Au total, **244 personnes** ont participé aux ateliers, avec une moyenne de 48 % de femmes.



Les zones étudiées présentent une **riche diversité variétale**, agricole et agroforestière, essentielle aux communautés pour leur alimentation, leurs revenus et le fonctionnement des systèmes agricoles locaux. Quatre cultures clés en particulier sont communes à la plupart des régions et jouent un rôle central dans l'agriculture : les arachides, le mil, le niébé et le bissap. Parmi les autres cultures clés étudiées, on peut citer : le maïs, le gombo, le manioc, la courge, le riz, les pommes de terre, les piments, le chou, les oignons et les tomates, entre autres.

Les femmes sont au cœur de la sécurité alimentaire et économique locale. Elles sont particulièrement impliquées dans le maraîchage et l'agriculture dans les plaines inondables, où elles jouent un rôle de premier plan. Cependant, les femmes sont confrontées à des **contraintes**, notamment un accès limité à la terre, à l'irrigation et à d'autres ressources productives et équipements. Bien que la loi reconnaisse leurs droits à la terre, leur accès reste limité dans la réalité.

Les systèmes semenciers locaux fournissent la grande majorité des semences dans les zones étudiées, représentant entre 80 et 100 % des semences utilisées par les paysans

et paysannes. Ces semences sont bien adaptées aux conditions agroécologiques locales et sont produites par les paysans et paysannes à l'aide de leurs connaissances traditionnelles. Cependant, le changement climatique et d'autres facteurs ont un impact sur la quantité et la qualité des semences stockées d'une saison à l'autre. **Les changements climatiques** obligent les paysans et paysannes à modifier les types de cultures dans de nombreuses régions.

L'accès à des semences de qualité est inégal et affecté par des conditions de transport, de stockage et de distribution difficiles. Certaines semences ne sont pas non plus disponibles sur les marchés locaux. Dans le bassin arachidier, y compris dans des régions telles que Koussanar, les communautés dépendent fortement de la production d'arachides. Les arachides servent non seulement de culture de rente, mais jouent également un rôle essentiel dans les ménages agro-pastoraux, en fournissant du fourrage pour le bétail et des semences indispensables au système alimentaire local. Bien qu'il existe une capacité avérée à produire et à stocker une variété de semences, en particulier pour les céréales (à l'exception du riz dans la Zone du fleuve) et les légumes traditionnels, cette capacité est moindre pour les semences



Groupe de travail lors d'un atelier dans la vallée du fleuve (Zone du Fleuve). Photo : Enda Pronat

maraîchères. Dans toutes les régions étudiées, les défis communs comprennent les difficultés de stockage des semences, en particulier pour les arachides et les niébés, les problèmes liés à la sélection des semences et la perte des connaissances traditionnelles relatives aux pratiques semencières.

Le rapport souligne la nécessité urgente de renforcer les capacités locales en matière de conservation, de production et de distribution de semences adaptées aux conditions locales, tout en promouvant le rôle crucial des femmes dans ces processus. Cela implique notamment de soutenir **l'accès des femmes à la terre et à l'eau**, ainsi que leurs initiatives collectives visant à produire des semences maraîchères. Les plans d'action intégrés renforcent la solidarité

communautaire et combinent la formation (par exemple, les champs écoles paysannes), la création d'infrastructures appropriées (par exemple, les banques de semences communautaires et le stockage des céréales), la sélection et l'amélioration participatives des variétés, et le **renforcement** des groupes de producteurs de semences.

Témoignage

Samba Ndao, animateur d'Enda Pronat, donnait trois conseils aux participants et participantes « Préserver les semences traditionnelles et faire attention aux nouvelles semences (surtout celles qui donnent des bons rendements la première année et rien les années suivantes). Juste expérimenter les nouvelles et non laisser les anciennes semences. Faire attention à la bonne conservation des semences qui préservent la qualité. La plupart des problèmes de semences rencontrés par les producteur-rice-s est liée à une mauvaise conservation ».

TOGO

L'étude au Togo a été réalisée en novembre 2022, dans **trois communes** : Bas Mono 2 et Zio 1 (zone côtière) ; et Amou 3 (zone forestière ou plateau).

La méthodologie a examiné la diversité des principales cultures et variétés cultivées par les paysans et paysannes, mais s'est concentrée sur 10 cultures clés dans chaque zone pour une analyse approfondie. Les paysans et paysannes ont sélectionné les principales cultures à étudier en fonction de critères importants pour les populations locales, tant pour la consommation que pour la vente.



L'étude indique que les systèmes semenciers paysans constituent la principale source de semences pour la majorité des cultures clés, pendant les années où les conditions sont relativement normales. Dans l'ensemble, les ménages interrogés **préfèrent les variétés locales** aux variétés externes dans leur système de production. Cependant, la disponibilité des semences est faible pour certaines cultures clés telles que les tomates, les arachides, les piments, les ignames et les haricots, et ces semences sont souvent achetées sur le marché, ce qui entraîne des risques et des coûts pour les paysans et paysannes. Les principales causes de la pénurie de semences sont la répartition inégale des précipitations, les attaques de ravageurs et les maladies. Lors des années défavorables touchées par la sécheresse, les inondations ou d'autres facteurs, le marché est la principale source d'approvisionnement en semences.

Les communautés ont identifié plusieurs variétés menacées ou disparues, pour diverses raisons, notamment la difficulté de production, les faibles précipitations affectant les variétés à cycle long, la sensibilité aux attaques de ravageurs, les faibles rendements, la toxicité du manioc, ainsi que le goût et les préférences du marché. Par exemple, le maïs awoudjago est en train de disparaître à Amou en raison du raccourcissement de la saison des pluies. Ces variétés peuvent toutefois présenter des caractéristiques intéressantes pour la sélection et l'amélioration des plantes menées par les paysans et paysannes.

Des difficultés liées à la production, au stockage et à la distribution des semences ont été identifiées. Les connaissances en matière de sélection et de conservation des semences ont diminué. Certains types de semences sont rares, en particulier pour les cultures à cycle court.

Il existe **peu d'installations** de stockage des semences, de banques de semences communautaires et de points de vente de semences. Les producteurs-rice-s de semences certifiées disposent de lieux de commercialisation, mais il est difficile de trouver des points de vente pour les semences paysannes. Les contraintes environnementales sont également importantes et comprennent l'appauvrissement des sols, les

Témoignage

« Chaque variété de plante possède des caractéristiques uniques. Si une variété particulière disparaît, les paysans et paysannes peuvent ne plus avoir accès aux caractéristiques uniques qui étaient auparavant présentes dans cette variété, ce qui peut entraîner une baisse de la productivité et de la qualité des cultures. »

(INADES-Formation Togo, 2023)

Quel est le rôle du genre dans la sécurité semencière ?

Les études confirment que les femmes jouent un rôle crucial dans la sécurité semencière. Les rôles des hommes et des femmes dans les activités liées aux semences varient selon les régions, les cultures et les pratiques agricoles. Les femmes jouent un rôle central dans les activités liées aux semences et ont une connaissance approfondie de la qualité des semences, de la sélection et des pratiques de stockage. Elles se concentrent souvent sur des cultures et des variétés diverses qui sont importantes pour la famille, car elles sont généralement responsables de la sécurité nutritionnelle du ménage. Pour cette raison, elles sont d'importantes gardiennes des semences locales et de l'agro-biodiversité. Cependant, les femmes sont souvent confrontées à de multiples contraintes, telles que des exigences importantes en termes de temps, un manque de pouvoir décisionnel et un accès limité à la terre, au financement, aux services et aux marchés. Les politiques semencières et agricoles doivent donc intégrer des stratégies d'égalité de genre afin de garantir que les connaissances et les priorités des femmes soient valorisées.

animaux domestiques errants, les incendies récurrents et les précipitations irrégulières qui affectent la production de semences. Au niveau institutionnel, l'absence de reconnaissance politique et juridique des variétés locales constitue un **obstacle** à leur protection.

Les femmes et les hommes participent conjointement à la production de semences. Les femmes jouent un rôle important dans la prise de décision en matière de gestion des semences, notamment la sélection, le stockage et la vente. Les femmes jouent également un rôle important dans la recherche et l'obtention de semences en période de pénurie. Cependant, les femmes ont un accès moins sûr à la terre. Par exemple, seules 26 % des femmes ont indiqué avoir un accès sûr à la terre dans le Bas Mono. **Les ménages dirigés par des femmes** rencontrent des difficultés à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Les femmes et les groupes de femmes sont également confrontés à d'autres obstacles, notamment pour le transport et la vente de leurs produits.

Le plan d'action a identifié des stratégies, des acteurs et un calendrier pour relever ces défis. Des banques de semences communautaires,

des banques de gènes sur le terrain (collection vivante) et des parcelles de diversité pourraient être créées afin d'améliorer l'identification, la conservation, la sélection, la multiplication et la diffusion des semences locales. Les coopératives et les réseaux de producteurs de semences sont essentiels pour améliorer l'accès des paysans et paysannes à des semences à un prix raisonnable. Ceux-ci devraient être renforcés et soutenus afin de produire et de commercialiser des semences grâce à un contrôle qualité mené par les paysans et paysannes, qui pourrait inclure un système de garantie participatif. La réalisation de cet objectif nécessite de sensibiliser et de soutenir les réseaux paysans dans leur dialogue avec les autorités gouvernementales afin d'apporter les changements nécessaires aux politiques et aux lois relatives aux semences.

Évaluation semencière avec les producteurs-rice-s de la commune de Bas Mono. Photo : INADES-Formation Togo



RECOMMANDATIONS

Les études menées dans les différents pays ont abouti à des recommandations similaires et transversales. Elles comprennent, entre autres :

✓ **Reconnaître et renforcer le rôle des femmes dans la sécurité semencière et les systèmes semenciers paysans.**

Les résultats des études confirment que les femmes jouent un rôle important dans la production agricole en général, et dans la gestion des semences, en particulier les semences paysannes. Leurs rôles sont diversifiés et bien répartis entre les systèmes de production et de semences. Cependant, les femmes sont également confrontées à des obstacles pour accéder à la terre et à d'autres ressources, ainsi que pour participer à la prise de décision au sein des communautés. Il est donc essentiel de supprimer ces obstacles et de promouvoir les droits des femmes. Les politiques semencières devraient intégrer des stratégies de genre afin de garantir un accès équitable aux ressources productives et un soutien aux semences des cultures gérées et contrôlées par les femmes.

✓ **Mettre en place des banques de semences communautaires pour l'identification et la conservation des semences.**

La disparition de variétés locales de cultures importantes a été constatée dans toutes les études nationales. Parmi les facteurs qui y contribuent figurent les problèmes affectant la production et les rendements des semences, tels que la sécheresse. L'émigration des jeunes est également associée à une diminution de la transmission des connaissances culturelles sur les semences. La mise en place de systèmes de banques de semences communautaires pourrait contribuer à soutenir la conservation, la production et la sélection des semences locales. Il est également nécessaire

de soutenir les banques de semences communautaires si elles tiennent des registres communautaires des semences afin de caractériser et de documenter les variétés paysannes, grâce à un processus géré par les communautés.

✓ **Soutenir la recherche participative et le renforcement des capacités en matière de production et de conservation des semences, y compris les variétés en voie de disparition.**

Les évaluations ont mis en évidence la nécessité de soutenir les paysans et paysannes dans la recherche sur les problèmes pratiques identifiés et de fournir une formation, en collaboration avec les acteurs concernés. Il s'agit par exemple de soutenir les expériences locales sur les méthodes de stockage des semences à faible coût pour maintenir une bonne germination des semences et réduire les ravageurs, la conservation des semences récalcitrantes et menacées, la multiplication des variétés de semences maraîchères, la préparation aux catastrophes climatiques et les pratiques agroécologiques. Ces processus doivent tenir compte des priorités des femmes. Des fonds publics doivent être mis à disposition pour soutenir cette recherche participative qui présente des avantages directs pour les communautés rurales.

✓ **Sensibiliser les paysans et paysannes aux politiques et aux lois relatives aux semences.**

Les études indiquent que les communautés ont une connaissance insuffisante des lois et des politiques relatives aux semences. Il est nécessaire de diffuser des informations sur les lois et les politiques nationales

en matière de semences dans les langues locales et dans des médias accessibles. Cela permettra d'éclairer la prise de décision communautaire et la participation aux initiatives politiques en faveur de la sécurité et de la souveraineté semencières.

✓ **Reconnaître les organisations paysannes comme principaux acteurs en matière de sécurité et souveraineté semencière.**

Il est essentiel de renforcer la participation des organisations paysannes et de la société civile à tout processus de réflexion sur les semences. Les organisations de paysans et paysannes doivent jouer un rôle de premier plan dans le suivi et la défense des intérêts lors de la révision des politiques en matière de semences, et les cadres institutionnels doivent reconnaître et faciliter cela. Il est essentiel de renforcer les organisations et les coalitions de paysans et paysannes, telles que le Comité ouest-africain pour les semences paysannes (COASP) dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, afin de préserver les droits des paysans et paysannes et de protéger leur souveraineté semencière.

✓ **Garantir l'autonomie des paysans et paysannes en matière d'assurance qualité des semences.**

Outre la formation à la sélection et à la multiplication des semences, la résolution des problèmes liés à la qualité des semences nécessite la mise en place d'un réseau de producteurs de semences locaux doté de mécanismes internes d'assurance qualité, ce qui pourrait inclure une certification communautaire telle que les systèmes participatifs de garantie (SPG). Cela nécessite la création et le renforcement de groupes ou de coopératives de producteurs de semences agricoles. Les cadres juridiques devraient inclure des dispositions accordant aux paysans et paysannes l'autonomie nécessaire pour organiser l'assurance qualité en fonction de leurs besoins et avec le soutien technique et financier d'autres acteurs.

✓ **Développer un régime juridique reconnaissant le droit des producteurs sur les semences et la place des systèmes semenciers paysans.**

De l'analyse des cadres juridiques et politiques, il ressort particulièrement un verrouillage juridique, qui marginalise l'innovation paysanne et renforce la dépendance à un système fondé sur l'appropriation d'organismes vivants par des intérêts commerciaux. Les crises alimentaires et environnementales actuelles renforcent la nécessité d'un changement de paradigme vers la pleine reconnaissance des systèmes semenciers paysans et des droits des paysans et paysannes. Les pays africains (y compris les pays étudiés) qui ont voté en faveur de l'adoption de l'UNDROP devraient intégrer ces droits dans leur législation nationale. Il est urgent de réviser les politiques et les lois relatives aux semences afin de reconnaître les systèmes semenciers paysans, les droits des agriculteur-rice-s, et le rôle des communautés paysannes, en particulier des femmes, en tant que gardiens et gardiennes des semences.

✓ **Veiller à la mise en œuvre de politiques qui soutiennent la sécurité et la souveraineté semencières.**

Les garanties juridiques doivent s'accompagner de la mise en œuvre de politiques qui soutiennent la vision de la sécurité et de la souveraineté semencières. Dans certains pays, certaines dispositions juridiques sont positives, mais dans la pratique, les semences certifiées protégées par des droits de propriété intellectuelle sont favorisées. Les États doivent veiller à ce que les politiques semencières, les lois sur la protection des variétés et autres lois sur la propriété intellectuelle, ainsi que les systèmes de certification des semences et les lois sur la commercialisation respectent et prennent en compte les droits, les besoins et les réalités des paysans et paysannes.

CONCLUSION

Les évaluations de la sécurité semencière et les plans d'action menés au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo confirment l'importance des actions menées par les communautés pour garantir la souveraineté semencière. Il est essentiel de prendre en compte les six paramètres de la sécurité semencière : l'accessibilité, la qualité, l'adaptabilité, le choix, la diversité et la capacité à produire ses propres semences à tout moment. Des efforts concertés doivent être déployés pour renforcer la sélection et la production par les paysans et paysannes de semences diversifiées et de qualité, produites par des moyens agroécologiques.



Le niébé est la plus importante légumineuse à graines dans les zones de savane tropicale d'Afrique. Photo: Lise-Anne Léveillé/Inter Pares

Un plaidoyer aux niveaux national et régional est nécessaire pour accroître la reconnaissance des systèmes semenciers paysans et pour mettre en place des approches de certification qui servent mieux les intérêts des communautés, y compris la possibilité de systèmes locaux d'assurance qualité et de garantie participative. Reconnaisant le rôle crucial des femmes dans la sécurité semencière, les mesures susmentionnées doivent être prises en parallèle avec le soutien à l'accès des femmes aux ressources productives et aux rôles décisionnels.

Le rapport complet ainsi que les rapports détaillés par pays sont également disponibles sur demande.

Pour plus d'informations

Contactez l'équipe Afrique de l'Ouest chez Inter Pares à l'adresse info@interpares.ca.

BIBLIOGRAPHIE

AFSA. (2025). *Systèmes Semenciers Paysans : Fondement de la résilience climatique, de la souveraineté et de la durabilité des systèmes alimentaires en Afrique*. Alliance for Food Sovereignty in Africa. https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2025/08/note-dorientation-semences-fr_compressed.pdf

FAO. (2018). *Les 10 éléments de l'agroécologie: guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. <https://www.fao.org/agroecology/overview/10-elements/fr/>

FAO. (2023). *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. <https://doi.org/10.4060/cc5060fr>

HLPE. 2019. *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-14/fr>

IPES-Food. (2020). *Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie: Déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest*.

Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables. https://ipes-food.org/wp-content/uploads/2024/03/IPES-Food_RapportIntegral_OA_FR2.pdf

Ruiz, S. (2023). *Décoder l'UPOV1991 : Une explication claire pour les agriculteurs et les communautés*. Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), Groupe de travail sur les semences. <https://afsafrica.org/wp-content/uploads/2025/01/decodage-upov.pdf>

Shrestha, P. (2022). *Évaluation participative de la sécurité semencière plan d'action : Un guide*. Sème l'avenir. <https://onsemelavenir.org/publications/guide-devaluation-participative-de-la-securite-semenciere-et-plan-daction/>

Sème l'avenir. (2020). *Seed Security Assessment and Action Plan*. Brochure. <https://weseedchange.org/publications/seed-security-assessment-and-action-plan-guide/>

Vernooy, R., Adokorach, J., Kimani, D., Marwa, A., Mayoyo, A., Nyadanu, D. (2023). *On the margins: A review of policies and laws in support of farmer-managed seed systems in Africa*. ISSD Africa and Bioversity International. <https://hdl.handle.net/10568/128580>



221, avenue Laurier Est,
Ottawa (Ontario) K1N 6P1 Canada

Téléphone : 613-563-4801
Sans frais : 1-866-563-4801
Télécopieur : 613-594-4704
info@interpares.ca
interpares.ca

 @InterParesCanada

 @InterParesCanada

 Inter Pares

 @interpares.ca

Numéro d'enregistrement d'organisme
de bienfaisance (NE) 11897 1100 RR000 1